

On l'aura compris, ce manuel est riche et dense. On regrettera toutefois que chaque chapitre ne soit pas accompagné de bibliographies, en plus de la bibliographie générale, et qu'il soit très rarement fait mention des disciplines d'appartenance des auteurs convoqués. On regrettera également que les auteurs ne rendent pas suffisamment compte « par le bas » des effets des réformes sur l'organisation et les contenus du travail, sur les rôles et les fonctions, mais aussi sur les carrières policières. Par exemple, le concept d'« inversion hiérarchique » (Monjardet, 1996) aurait pu être réinterrogé. On aurait également aimé mieux comprendre comment les agents de base perçoivent et vivent les injonctions réformatrices. Enfin, les lecteurs ne trouveront pas dans ce manuel d'éléments méthodologiques leur permettant de rapporter les résultats des travaux cités à leurs conditions de production ou de les guider dans leurs recherches empiriques sur les terrains policiers. Il aurait pourtant été intéressant de relativiser la résistance qu'oppose la police à l'investigation sociologique.

Au terme de ce compte-rendu, on ne manquera pas de saluer le souci, constamment entretenu dans l'ouvrage, de ne pas céder aux simplifications et d'aiguiser le sens critique, en confrontant divers travaux dont les résultats se complètent et/ou s'opposent. En outre, F. Jobard et J. de Maillard montrent la richesse des questions que ce domaine de l'État permet de poser à l'analyse sociologique. Nul doute que l'ouvrage rendra d'utiles services aux chercheurs, étudiants et personnes intéressées qui, pour l'heure, ne disposaient pas d'un manuel présentant les principaux paradigmes, concepts et débats structurants du champ. Il offre également l'occasion de découvrir des travaux internationaux importants, méconnus du public français.

## Références

Monjardet, D., 1996. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. La Découverte, Paris.

Élodie Lemaire

*Centre Universitaire de Recherches sur l'Action publique et le Politique,  
Épistémologie et Sciences Sociales (CURAPP-ESS), Université de Picardie Jules Verne,  
Chemin du Thil, 80000 Amiens, France*

Adresse e-mail : [elodie.lemaire@u-picardie.fr](mailto:elodie.lemaire@u-picardie.fr)

<http://dx.doi.org/10.1016/j.soctra.2016.09.004>

**Humaniser la peine ? Enquête en maison d'arrêt, Y. Bouagga. Presses universitaires de Rennes, Rennes (2015). 312 pp.**

Yasmine Bouagga nous livre ici une version remaniée de sa thèse de sociologie soutenue en 2013. À partir d'une enquête ethnographique menée dans deux maisons d'arrêt de la région parisienne, elle s'est intéressée à la modernisation de l'institution carcérale. Soumise aux principes de l'État de droit, la prison se voit contrainte d'humaniser et de moraliser la sanction pénale. L'originalité de l'enquête de Y. Bouagga est de saisir cette modernisation à travers l'entrée du droit en maison d'arrêt et ses usages, concurrencés par des logiques sécuritaires et gestionnaires. L'autrice prend également au sérieux les principes moraux qui, en sus de leurs dispositions sociales, guident les acteurs rencontrés. Son enquête s'inscrit ainsi dans une sociologie du droit et dans une anthropologie morale de l'État. Huit chapitres structurent le livre et suivent la carrière carcérale des détenus, de leur entrée jusqu'à leur sortie de la maison d'arrêt. Plus encore, chacun des chapitres met l'accent sur une profession ou un métier pénitentiaires et une procédure administrative et juridique, bien souvent ignorés.

Dans le premier chapitre, Y. Bouagga retrace l'émergence et la diffusion du cœur philosophique de la politique carcérale française qu'est l'individualisation de la peine. Elle s'arrête ensuite sur les contestations dont la prison a fait l'objet dans les années 1970, par l'intermédiaire d'organisations nouvelles comme le Groupe d'information sur les prisons (GIP). Le procès de la prison, depuis les années 2000, est enfin considéré : les conditions insalubres et la surpopulation sont régulièrement dénoncées, au point que les prisons constituent pour certains « la honte de la République ». L'auteur revient sur l'injonction faite à la prison de respecter les principes de l'État de droit, en n'oubliant pas de mentionner que l'institution reprend à son compte ce discours dans une logique de modernisation.

Après avoir analysé la surreprésentation en détention des catégories populaires et des populations d'origine immigrée, Y. Bouagga s'arrête, dans son deuxième chapitre, sur l'entrée en prison comme étape révélatrice de la tension entre les injonctions à humaniser les prisons et les logiques sécuritaires. À propos des entretiens entre le personnel pénitentiaire et les arrivants elle montre que, s'ils neutralisent les propriétés sociales des nouveaux détenus, ils n'en sont pas moins des occasions d'humaniser l'entrée en maison d'arrêt. Il s'agit alors autant d'atténuer le choc carcéral que de jauger les nouveaux entrants.

Le troisième chapitre est consacré au quotidien carcéral : comment les principes de l'État de droit modifient-ils une pratique sécuritaire discrétionnaire mise en œuvre par les directeurs d'établissements et les surveillants ? On en apprend d'abord davantage sur ces deux métiers et leurs nouveaux profils. Y. Bouagga analyse ensuite les solutions imaginées par l'administration pénitentiaire pour négocier un certain ordre. Pourtant, ces « solutions » n'ont pas d'effet miracle et des commissions de discipline se tiennent régulièrement en maison d'arrêt, qui constituent un bon exemple de la réforme de la prison : bien qu'au bout de la chaîne sécuritaire, elles se sont ouvertes et les détenus peuvent, depuis le début des années 2000, être représentés par un avocat.

La discipline ne permet pas toujours de contrôler le comportement des détenus. Des mécanismes incitatifs, analysés dans les quatrième et cinquième chapitres, visent alors à moduler le temps de la peine. Y. Bouagga s'arrête sur les commissions d'application des peines (CAP) et les conseillers d'insertion et de probation (CIP) en charge de les orchestrer. Le travail de sélection des détenus pouvant bénéficier d'une modulation de leur peine, opéré par les CIP, est finement analysé : ce sont les condamnés détenant davantage de ressources qui sont présentés devant les CAP. Ces commissions sont également des lieux de responsabilisation des détenus : « se bouger », « travailler sur le passage à l'acte » (p. 148) constituent autant de gages pour les conseillers, leur permettant de décider de la présentation d'un détenu devant une CAP.

Au sixième chapitre, Y. Bouagga resserre la focale pour analyser, grâce à des entretiens biographiques, la socialisation au droit des détenus. Les rapports au droit révèlent la conformation ou la résistance des détenus à l'institution : tandis que certains se soumettent aux différentes procédures juridiques, pouvant aller jusqu'à se familiariser avec le vocabulaire et le jargon du droit, omniprésents en prison, d'autres n'hésitent pas à mobiliser le droit comme une arme et à le retourner contre l'État. Des condamnés se détournent pourtant complètement du droit : c'est par exemple le cas des détenus se référant à l'islam. La sociologue montre de manière stimulante que si la référence religieuse constitue une alternative à la référence juridique, il n'en reste pas moins qu'elle « aide [les détenus] à conformer [leur] conduite aux attentes institutionnelles tout en y substituant [leurs] valeurs propres » (p. 196).

Le rapport au droit des détenus est tributaire de personnes extérieures à la prison, censées leur garantir un relatif accès aux droits. Ces intermédiaires sont divers : des avocats, des délégués du médiateur, des militants associatifs. Dans le septième chapitre, Y. Bouagga cartographie les « territoires de l'aide juridique en prison » (p. 211). Elle montre, notamment à propos des associa-

tions entrant en prison, que ces passeurs du droit ne développent pas un discours de contestation de l'administration pénitentiaire mais rendent « acceptables les réglementations et contraintes internes, dans une logique conciliatrice qui rend possible l'exercice de leur activité » (p. 233).

Dans l'ultime chapitre du livre, la sociologue s'intéresse aux sorties de prison, en s'arrêtant sur les aménagements des peines et les juges d'application des peines (JAP). À rebours de « l'opinion publique » et de certains hommes politiques, elle montre que se développe, au sein de l'administration pénitentiaire, un « sens commun favorable à l'aménagement » de peine (p. 238). Celui-ci semble, toutefois, parfois mis à mal. Les JAP, avocats, procureurs et membres de l'administration pénitentiaire intervenant lors des « audiences de chambre du conseil », où se décide l'aménagement des peines, obéissent en effet à des logiques professionnelles concurrentes. L'analyse de ces audiences et de leur préparation permet à Y. Bouagga de saisir le travail de sélection et d'identification des « cas aménageables » (p. 245). Une fois encore, la responsabilisation du détenu joue à plein et ces dispositifs ne bénéficient qu'à ceux dotés de ressources particulières.

Le livre refermé, deux remarques s'imposent. L'analyse aurait d'abord gagné à replacer davantage les professionnels dans leurs champs respectifs. On en sait peu en effet (ou pas assez) sur les JAP, les avocats exerçant le droit pénitentiaire et les substituts du procureur. Plus encore, le métier de greffier de la pénitentiaire, dont Y. Bouagga souligne à plusieurs reprises le rôle central, aurait mérité une attention particulière. La dimension « hors travail » manque également à l'analyse. Il aurait été intéressant de s'attarder sur les repas, les sorties réunissant l'ensemble des intervenants pénitentiaires : quels sont, lors de ces moments, leurs sujets de discussion ? Le droit est-il un sujet évoqué parmi d'autres, au même titre que la sécurité en maison d'arrêt ?

Ces deux remarques n'enlèvent rien à l'intérêt de l'ouvrage de Y. Bouagga, conjuguant une enquête ethnographique minutieuse et une stimulante analyse sociologique.

Jean-Philippe Tonneau

*Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE), UMR 7363 CNRS et Université de Strasbourg, 5, allée du Général-Rouillois, CS 50008, 67083 Strasbourg Cedex, France*

Adresse e-mail : [tonneaujeanphilippe@yahoo.fr](mailto:tonneaujeanphilippe@yahoo.fr)

<http://dx.doi.org/10.1016/j.socotra.2016.09.005>

**Revenir au service public ?, G. Jeannot, O. Coutard. La Documentation française, Paris (2015). 148 pp.**

Dans cet ouvrage, Gilles Jeannot et Olivier Coutard, deux spécialistes des services en réseaux, traitent du retour en gestion publique de services préalablement privatisés. L'étude d'un tel objet paraît légitime puisque le phénomène, relativement récent, est resté jusqu'à présent en marge des débats scientifiques. Après les mouvements de privatisation qui ont touché les services publics à la fin des années 1980, on assiste en effet depuis quelques années à un retour en gestion publique de différents secteurs. Certes, l'ampleur de ce mouvement reste relativement modeste. Mais pour les auteurs, les quelques cas observables représentent une opportunité pour effectuer un bilan « des impacts des années de libéralisation » (p. 7) et « se poser la question de la pertinence d'un retour raisonné au service public en France et en Europe » (p. 11).

Le propos de l'ouvrage est organisé en six chapitres dans lesquels les auteurs brossent un tableau de l'évolution des services publics en réseaux, de leurs origines à nos jours, en se concentrant notamment sur les consommateurs (prix et qualité du service) et, dans une moindre mesure, sur les employés de ces services (conditions de travail). Dans le premier chapitre, les auteurs